

Audience avec le Garde des Sceaux

Ce jour, **la CGT Justice** (Pénitentiaire, Insertion et Probation, PJJ et Services Judiciaires) était reçue, place Vendôme, par le Garde des Sceaux et sa conseillère technique au dialogue social, Madame VENET-LOPEZ. Durant plus d'une heure, nous avons pu échanger sur les thématiques et difficultés actuelles. Plusieurs sujets étaient communs à l'ensemble des organisations syndicales de la CGT Justice et d'autres plus spécifiques à chaque administration. Le Ministre a indiqué que sa porte était toujours ouverte et que les concertations à venir devraient s'accélérer si le contexte sanitaire le permet. Les échanges seront donc réguliers.

La CGT Pénitentiaire a salué la mise en place d'un groupe de travail sur la réflexion du métier de surveillant pénitentiaire. Depuis 2002, notre organisation syndicale revendique une reconnaissance du métier de surveillant mais également une valorisation de ce métier. Lors de notre première rencontre fin août 2020, nous avons exigé des axes de travail sur le sujet pour étendre les dispositifs mis en place dans plusieurs établissements pénitentiaires sans entrer dans des querelles de clocher avec le surveillant acteur, le surveillant référent, le module respect ou en encore les quartiers de confiance. Toutes les pistes sont bonnes mais l'ensemble des personnels pénitentiaires doit pouvoir y bénéficier.

Pour ce faire, **la CGT Pénitentiaire** a demandé que tous les acteurs s'emparent de cette thématique et qu'une bonne fois pour toute, avec la collaboration et le soutien de tous, Ministère, Administration Pénitentiaire, organisations syndicales, personnels, nous finalisons ce projet. **La CGT Pénitentiaire** a toujours voulu faire évoluer le métier de surveillant et a toujours mis en avant sa connaissance de la population pénale. Il est un interlocuteur privilégié de la personne détenue et voit l'évolution de celle-ci dans son parcours de peine. Le surveillant est donc un acteur incontournable dans la prévention de la récidive. Ses missions, ses responsabilités doivent évoluer dans tous types de structures pénitentiaires (maisons d'arrêt, centres de détention ou maisons centrales). Tous les personnels doivent exercer dans des conditions de travail et d'exercice optimales pour prétendre à faire évoluer les choses. La surpopulation pénale en maisons d'arrêt ne doit pas exister. C'est une des conditions sinequanone pour faciliter la prise en charge des personnes détenues et changer l'image des établissements pénitentiaires. Les incarcérations ne cessent de grimper, les matelas au sol en constante augmentation.

Le métier de surveillant pénitentiaire se doit d'évoluer. Cette évolution permettra une reconnaissance et une valorisation des surveillants pénitentiaire avec un passage en catégorie B. Vecteur incontournable qui très honnêtement sera une réponse aux difficultés de recrutement.

Sur le volet indemnitaire, une circulaire DAP sera prochainement diffusée avec les annonces faites par le Garde des Sceaux lors de la présentation du Budget 2021 : ICP réévaluée et échelonnée pour le CEA, montant de base de l'IFSE augmenté pour la filière administrative, PSS et IFO pour les Chefs de Service Pénitentiaire (CSP), passage au RIFSEEP pour les personnels techniques et les personnels d'insertion et de probation.

Concernant le dialogue social, **la CGT Justice** a demandé que nous soyons destinataires systématiquement des circulaires ou notes diffusées par le Secrétariat Général et que nos différentes interpellations ne restent pas sans réponse. Certains sujets comme les moyens entourant le télétravail ou encore la rupture conventionnelle ne sont toujours pas traités. Les personnels sont dans l'attente, des réponses doivent leur être faites de manière précise.

Montreuil, le 19 janvier 2021.